Mairie - place du 19 août
58 500 CLAMECY
solidarite.migrants.hn@gmail.com

Assemblée Générale du 19 novembre 2022

Association Solidarité Migrants du Haut Nivernais

Procès-verbal

Le samedi 19 novembre 2022 à 10h30, les membres de l'Association Solidarité Migrants du Haut Nivernais se sont réunis en assemblée générale ordinaire au château du Parc Vauvert à Clamecy.

A l'assemblée de ce jour, 45 membres à jour de cotisation sont présents et 10 ont donné pouvoir. Le quorum est atteint (l'association enregistre 107 adhérents pour l'année 2022).

Lison Delsalle, en qualité de présidente, président l'assemblée générale et Sylvie Hanemian, secrétaire de l'association, est nommée secrétaire de séance.

Lison Delsalle rappelle que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports d'activités, moral et financier de l'année 2021/2022 (mars à mars),
- Présentation des projets pour l'année 2022/2023,
- Renouvellement des membres sortants du Conseil d'Administration,
- Questions diverses

Successivement, Lison Delsalle, Sylvie Hanemian, Elisabeth Champault et Sylvia Calle (co-trésorières) lisent et présentent le rapport moral, le rapport d'activités, le rapport financier de l'année 2021/2022 (mars à mars) et les perspectives pour l'année à venir. Voir document annexe.

Les échanges ont lieu autour des activités de l'association, avec des témoignages de quelques adhérents : Arnaud Proy et Julie Cardinaud au sujet du jardin partagé ; Sylvia Calle pour l'atelier vidéo ; quelques personnes migrantes partagent leur retour d'expérience aux activités (échanges avec les lycéens, jardin partagé, atelier couture…).

L'adhésion est maintenue à 10 € par an et par personne, 1 € pour les demandeurs d'asile ou déboutés. Il est convenu que les donateurs même réguliers ne sont pas considérés comme adhérents : ils doivent s'acquitter de leur cotisation une fois par an.

Les discussions sont closes et les différents points à l'ordre du jour sont votés, sous la direction de la présidente :

- Première délibération : l'assemblée approuve à l'unanimité le rapport moral, le rapport d'activités et le rapport financier.
- Deuxième délibération : l'assemblée élit les membres du conseil d'administration sortants, qui se sont représentés à l'exception d'Angélique Vannson. Valérie Flach présente sa candidature.

Sont ainsi élus à l'unanimité pour deux ans, conformément aux statuts :

- Lison DELSALLE, Surgy
- Brigitte GUERIN, Clamecy
- Sylvie HANEMIAN, Menou
- Charlotte LASSALLE, Moraches
- Max HANNON, Chevannes-Changy
- Valérie FLACH, Clamecy

Les autres membres du CA seront sortants en 2023 :

- Colette SPINAT, Dornecy
- Thierry HANEMIAN, Menou
- Elisabeth CHAMPAULT, Clamecy
- Sylvia CALLE, Armes
- Emilie FREZZA, Saint Révérien

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30 et se termine autour d'un repas partagé.

Le présent procès-verbal a été dressé et signé par la présidente et la secrétaire nommée pour cette séance.

Lison Delsalle Sylvie Hanemian